

## **Finance durable : une importante proposition de la Commission sur le nucléaire**

Publié le 11 janvier 2022

La Commission a présenté le 31 décembre son projet d'acte délégué sur la taxonomie. Elle propose d'intégrer le nucléaire et le gaz à la liste des activités contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique. Le Président du Medef a salué ce choix, victoire importante pour la France et un signal positif vers la neutralité carbone et la maîtrise des coûts de l'énergie.

Le texte sera transmis aux co-législateurs, pour examen, après consultation des experts des Vingt-sept.

La taxinomie permet de guider et de mobiliser les investissements privés en faveur des activités nécessaires pour parvenir à la neutralité climatique dans les 30 prochaines années. Elle prévoit des activités énergétiques qui permettent aux différents États membres de progresser vers la neutralité climatique à partir de leurs positions respectives.

La Commission considère que le gaz naturel et le nucléaire ont un rôle à jouer pour faciliter le passage vers un avenir s'appuyant majoritairement sur les énergies renouvelables. Dans le cadre de la taxinomie, il s'agirait donc de classer ces sources d'énergie en fonction de critères clairs et rigoureux (par exemple, le gaz doit provenir de sources renouvelables ou produire peu d'émissions d'ici à 2035), en particulier au regard de leur contribution à la transition vers la neutralité climatique.

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)